



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MAD & MOSELLE

Plan des périmètres sanitaires et agricoles

Arnaville

Echelle : 1:60 000

Édition du document	Date de référence	Procédure en cours
	Préscription de la procédure : DCC	28 mai 2019
	Projet arrêté du PUJL : DCC	06 mars 2025

Communauté de communes de Mad & Moselle
2 bis rue Henri Poulet
5470 THIAUCOURT
REGNÉVILLE



- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Bâti
- Bâtiments agricoles générant un périmètre
- Périmètre sanitaire agricole :**
- 50 mètres (Règlement sanitaire départemental)
- 100 mètres (ICPE)

